

LE BULLETIN

Périodique agréée n°3315 D 73 S

Organe du Syndicat National des
Techniciens Supérieurs et des Contrôleurs Sanitaires
des Services du Ministère de
L'Agriculture
(Personnels Techniques)

ORDRE D'INSERTION PUBLICITE 2008

Souscrit par la société :

.....
.....
.....

Représentée par :

.....

Passant commande ferme, après avoir pris
connaissance des conditions générales de vente.

Adresse :

.....
.....
.....

CP : VILLE :

.....

Tél : FAX :

.....

Surface (cochez le format souhaité)

Au prix H.T. de€

T.V.A. 19.6 % €

TOTAL €

TARIFS HORS T.V.A. ET DIMENSIONS DES PUBLICITES

Noir et une autre couleur

6 cases (160X87) : 1080 €

4 cases (117X76) : 720 €

3 cases (57X135) : 540 €

(180X38) : 540 €

2 cases (117X38) : 360 €

1 case (57X38) : 180 €

Pour une ½ page, une page :

***En noir, en couleurs spécifiques, en quadrichromie.**

***Pour un encart broché.**

NOUS CONSULTER

L'insertion publicitaire est à passer dans les bulletins du SNTMA édités aux 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} trimestres 2008 (4 publications).

Désire que le libellé de notre annonce publicitaire corresponde :

à celui paru dans le "Bulletin" pour l'année 2007 *sans modifications

*avec les modifications ci-jointes

au libellé ci-joint (joindre tous les documents, en-tête de lettre, carte, film/typon, etc)

CONDITIONS DE PAIEMENT : 30 jours date de facturation. Escompte de 3% pour tout paiement à la commande.

Escompte de 2% pour tout paiement à la date de la facture.

MODE DE PAIEMENT : par chèque bancaire ou postal (CCP 15562 85 V PARIS), à l'ordre de SNTMA –FO

Fait à Le

Le souscripteur
(signature et cachet)

Correspondance et adresse de paiement

Pierre ZACHARIE
15 Impasse des 4 vents – Pavillon 7
cidex 244
38090 VILLEFONTAINE
Tél : 04 74 96 67 45
Tél bureau : 04 72 28 93 20

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Le souscripteur est seul responsable de la rédaction publicitaire. Le "Bulletin" se réserve le droit de réduire les textes à insérer pour une meilleure présentation. L'annonce publicitaire ne comportera (en principe) aucune modification pour les 4 numéros.

Si l'ordre d'insertion ou le texte ou cliché nous parvient après le mois de Février, le nombre de publication sera réduit à 3 dans l'année, sans réduction de prix.

En cas de contestation, seuls les tribunaux de Paris sont compétents.